

Dans sa séance du 18 juin 2024 le conseil municipal de la commune de Thônex a pris les délibérations suivantes :

1. Approuvé le procès-verbal du 14 mai 2024
2. Assermenté Mme Francesca Cauvin, Conseillère municipale en remplacement de M. Philippe Noël, Conseiller municipal démissionnaire
3. Voté un crédit de CHF 130'000.- pour déterminer le coût de remplacement du chauffage de l'immeuble locatif situé du 9 au 23 de l'avenue Adrien-Jeandin
4. Voté un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 71'000.- pour optimiser la gestion des déchets dans les bâtiments communaux
5. Accepté la motion du groupe Centre-VL signée par Mmes Pélagie N'guessan Dessi et Laurence Raiïola « un soutien concret aux familles thônésiennes pour la pratique d'activités sportives et culturelles »
6. Voté un crédit complémentaire de CHF 222'000.- pour des travaux d'aménagements de la Mairie et de son extension
7. Voté un crédit d'engagement de CHF 400'000.- pour la réalisation d'un programme d'arborisation communal
8. Approuvé le remaniement parcellaire, division, cession, constitution, radiation et ajustement de servitudes et cession à terme à titre gratuit - parcelles 3787, 3788, 6730, 6693, 6870, 6871, 6872 de Thônex et autres sises chemin Louis Valencien – chemin Etienne Chennaz -transferts au patrimoine administratif et ouverture de divers crédits
9. Approuvé la constitution de servitude d'usage d'espace public en faveur de la Ville de Thônex grevant la parcelle 6662 de Thônex, propriété de l'Etat de Genève – parc Motrice-Picasso
10. Voté un crédit complémentaire de CHF 647'109.- pour couvrir le dépassement de crédit des travaux d'extension du parking de la piscine et de la dépollution du sol
11. Voté un crédit d'étude de CHF 225'000.- pour la rénovation de l'Auberge communale

12. Accepté la motion du groupe UDC signée par M. Stephen Knörr « Voie Verte, pour plus de sécurité »
13. Accepté la motion du groupe UDC signée par M. Stephen Knörr « Genève notre patrimoine »

*Le dispositif complet des délibérations est affiché sur le panneau officiel de la Mairie*

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

\* Le délai référendaire expire le 06.09.2024

Florian Wünsche  
Président du conseil  
municipal 2024-2025